

*CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA
PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE
DE CORSE*

CAHIER DES CHARGES

**APPEL A PROJETS : BIEN VIEILLIR EN CORSE
INVECHJA BE IN CORSICA**

***POUR LA MISE EN PLACE D' ACTIONS COLLECTIVES DE
PREVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE SUR
LES TERRITOIRES EN 2019 ET 2020***

1. Contexte de l'appel à projets

Le phénomène de vieillissement de la population est particulièrement marqué en Corse. Selon les prévisions de l'INSEE, le nombre de séniors devrait doubler à l'horizon 2050.

La Collectivité de Corse, en sa qualité de cheffe de file de l'action sociale et médico-sociale, mène une politique volontariste et ambitieuse en faveur du « bien vieillir » afin de permettre aux aînés conserver leur autonomie le plus longtemps possible, en misant notamment sur la prévention.

C'est dans ce cadre que la nouvelle Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Corse a adopté un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, le 29 août 2018.

Ce programme coordonné 2018-2022 est structuré autour des quatre axes suivants :

- Axe stratégique N°1 : Structurer le parcours de prévention de la perte d'autonomie des séniors dans une approche territorialisée
- Axe stratégique N°2 : Démocratiser le recours aux aides techniques et à l'adaptation de l'habitat
- Axe stratégique N°3 : Renforcer le dispositif d'accompagnement des proches aidants
- Axe stratégique N°4 : coordonner les acteurs en vue d'une meilleure efficacité des dispositifs

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'axe stratégique N°1 du programme coordonné 2018-2022, à savoir la structuration du parcours de prévention de la perte d'autonomie des séniors dans une approche territorialisée. Il a pour objet d'encourager le développement d'actions favorisant la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, dans le cadre d'un maillage pertinent du territoire.

Les projets retenus feront l'objet d'un conventionnement entre la Collectivité de Corse et les opérateurs concernés.

2. Objet de l'appel à projets

Mise en place d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie sur le territoire insulaire à destination des personnes âgées de plus de 60 ans qui résident à domicile ou en EHPAD.

Les projets doivent répondre à un ou plusieurs objectifs parmi les suivants :

- Prévenir la perte d'autonomie et entretenir le capital santé des séniors
- Lutter contre les situations de fragilité et/ou d'isolement
- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- Améliorer les grands déterminants de la santé et de la qualité de vie
- Eviter l'aggravation de situations déjà caractérisées par une incapacité
- Prendre en compte la problématique de la mobilité / du transport des séniors
- Mettre en place des actions innovantes

Chaque candidat pourra proposer plusieurs projets, sur différents territoires de proximité (*cf. liste des territoires de proximité en annexe*).

Dans le cadre de l'analyse et de la sélection des projets, la Collectivité de Corse, s'assurera de garantir une cohérence à deux niveaux :

- Cohérence territoriale : mise en place d'un maillage territorial pertinent qui permette de garantir la mise en place d'actions de prévention sur chaque territoire de proximité identifié afin que chaque séniors qui le souhaite puisse accéder facilement à des actions de prévention.
- Cohérence des projets : garantir à la fois l'existence d'une diversité et d'une coordination entre toutes les thématiques proposées par les candidats sur un même territoire.

3. Modalités de mise en œuvre des actions de prévention

Les actions collectives de prévention qui seront mises en place par les porteurs de projets devront être accessibles gratuitement pour les seniors. Elles devront se dérouler au cours de l'année 2019 et/ou 2020.

Chaque candidat doit établir un programme de prévention pouvant se décliner sous la forme d'ateliers collectifs et/ou forums d'information sur un ou plusieurs des thèmes suivants (*liste non exhaustive*) :

- Nutrition
- Activités physiques adaptées / Prévention des chutes
- Mémoire
- Lien social
- Sommeil
- Informatique
- Bien être et estime de soi
- Habitat et cadre de vie
- Accès aux droits
- Sécurité routière
- Santé bucco-dentaire
- Préparation à la retraite

Chaque porteur de projet devra assurer lui-même la constitution des groupes de seniors qui participeront aux ateliers de prévention proposés.

Les ateliers proposés devront s'inscrire dans le cadre d'un parcours de prévention de la perte d'autonomie. Avec l'appui des services de la Collectivité, les différents porteurs de projets qui seront retenus sur un même territoire devront se coordonner.

Il est recommandé aux porteurs de projets de s'inscrire dans une démarche partenariale avec les différents acteurs impliqués et concernés. Certains projets peuvent mobiliser plusieurs partenaires et permettre la mutualisation de compétences.

En s'inscrivant dans une logique de « parcours prévention », il est préconisé que les seniors participent à des actions sur la durée et suivent différents ateliers thématiques.

Les porteurs de projets devront prendre en compte la problématique de la mobilité et du transport afin de faciliter l'accès des personnes âgées aux ateliers. Cet élément devra être intégré au budget prévisionnel, le cas échéant.

Pour chaque projet soumis, le porteur doit préciser le (ou les) territoire(s) où interviendront les actions (*cf. annexe N°2*) qu'il mettra en œuvre selon les modalités définies dans l'article N°3 du présent cahier des charges.

Les projets proposés pourront s'inscrire dans le cadre d'une démarche « expérimentale » et/ou « innovante » afin de tester certaines pratiques ou modalités de mise en œuvre.

Les ateliers collectifs de prévention devront s'adresser :

- aux personnes âgées de 60 ans et plus, demeurant à domicile (bénéficiaires ou non de l'APA). Au moins 40% du public doit relever des GIR 5 ou 6
- aux personnes âgées qui résident en EHPAD

Les porteurs de projets retenus s'engagent à :

- Réaliser les projets prévus dans leur intégralité
- Respecter le calendrier
- Effectuer un suivi de l'activité et une évaluation des actions menées
- Mentionner le soutien de la Collectivité de Corse lors de toute communication relative au(x) projet(s) soutenu(s)
- Justifier d'une formation adéquate à l'animation des ateliers (CV, diplôme, qualifications, expériences similaires...)

4. Répondre à l'appel à projets

L'appel à projets est ouvert aux Collectivités ou leurs groupements ainsi qu'à tous les acteurs, notamment associatifs, professionnels, et établissements (EHPAD notamment) en lien avec les personnes âgées.

Le dossier de candidature, signé et daté, devra comporter les éléments suivants (des pièces complémentaires pourront être réclamées par la suite) :

- La (les) fiche(s) projet (cf. annexe N°1) avec un budget prévisionnel
- Une note d'accompagnement présentant la démarche du candidat
- Numéro d'identification de la structure
- Tout autre document que le porteur de projet jugera pertinent, notamment sur son expérience dans le domaine et le profil des intervenants qui animeront les ateliers de préventions

Des documents complémentaires pourront être demandés aux candidats dont les projets seront retenus.

Chaque candidat pourra se positionner sur plusieurs territoires de proximité.

Le candidat devra transmettre une fiche projet par territoire de proximité sur lequel il proposera un projet. (cf. annexe N°2 : liste des territoires de proximité retenus dans le cadre du présent appel à projets).

5. Analyse et sélection des projets

Les candidatures seront analysées et appréciées au regard des critères de sélection suivants :

- A. Adéquation entre le projet soumis et le présent cahier des charges
- B. Qualité du projet : bénéfice attendu pour les séniors, modalités de mise en œuvre, démarche partenariale
- C. Expérience et références du porteur de projet
- D. Territoire(s) d'intervention et accessibilité : L'objectif étant d'obtenir un maillage pertinent du territoire, les porteurs de projet qui proposeront au moins une action dans une zone rurale bénéficieront d'un avantage dans la sélection des projets. Tout comme ceux qui veilleront à ce que la localisation des ateliers,

au sein des territoires définis, puisse permettre d'obtenir des temps de trajets équivalents et raisonnables, pour les personnes âgées résidant sur le territoire.

Critères d'exclusion :

- Dépassement de la date butoir de dépôt du dossier
- Dossier de candidature incomplet
- Les projets ayant pour objectif l'investissement et l'achat d'équipements
- Les demandes de financement relatives à des actions commerciales

Le dossier est téléchargeable sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Les candidatures devront être adressées à la Collectivité de Corse, **au plus tard le 5 novembre 2018 à 12h00** selon les modalités suivantes :

▪ ***Envoi par courrier recommandé avec accusé de réception*** (le cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

Hôtel de la Collectivité de Corse
Secrétariat de la Conférence des financeurs
22 Cours Grandval – BP 215
20 187 AIACCIU Cedex1

ET

▪ ***Envoi par courriel***, l'adresse suivante :
conferencedesfinanceurs@isula.corsica

Dès réception du dossier, un accusé de réception vous sera transmis par e-mail.

Les projets seront analysés et évalués, par les services de la Collectivité de Corse, au regard des critères définis supra. Une commission ad-hoc de sélection des projets se réunira afin d'analyser les candidatures et rendra un avis consultatif.

Une négociation interviendra entre les porteurs de projets retenus et la Collectivité de Corse afin de définir précisément les actions retenues et les modalités de mise en œuvre. Le nombre de projets retenus tiendra compte de l'enveloppe financière globale prévisionnelle affectée au titre de l'année 2019.

Des conventions de partenariats entre la Collectivité de Corse et les candidats retenus seront conclues avant le 31 décembre 2018.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Madame Marie-France PERETTI

E-mail : marie-france.peretti@isula.corsica

Numéro de téléphone : 04 95 29 17 53

Annexe 1 appel à projets «Bien vieillir en Corse» – Fiche Projet

NB : Chaque candidat doit compléter une fiche projet par territoire de proximité sur lequel il propose un projet

Identification du porteur de projet : (Adresse, téléphone, courriel)	
Personne référente : (Nom, fonction, téléphone, courriel)	

Territoire de proximité concerné : (cf. annexe 2)		Commune(s) où se déroulera le projet	
---	--	---	--

Intitulé du projet :	
Description du projet : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'actions proposées ▪ Type (s) d'action (<i>actions collectives et/ou forum d'information</i>) ▪ Thème(s) des actions et profil des animateurs ▪ Objectif (s) 	
Décrire les modalités de mise en œuvre du projet et les modalités de repérage du public : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser si les ateliers s'inscrivent dans le cadre d'un parcours de prévention : ▪ Nombre prévisionnel de participants : ▪ Préciser si des résidents d'EHPAD seront concernés par le projet : 	

	2019	2020
Calendrier de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour chaque action proposée : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Date prévisionnelle de démarrage ▪ Périodicité des ateliers de prévention (<i>ex : 1 atelier toutes les semaines durant 4 mois</i>) ▪ Durée d'un atelier : (<i>ex : 1h30</i>) 		
Nombre total prévisionnel d'ateliers		

Moyens de transport mis à disposition des participants (<i>le cas échéant</i>)	
---	--

Coût global prévisionnel du projet (joindre un budget détaillé en annexe)		Coût par atelier		Montant sollicité	
---	--	-------------------------	--	--------------------------	--

Observations complémentaires	
-------------------------------------	--

Annexe 2 appel à projets « Bien vieillir en Corse » - Liste des territoires de proximité

Communautés des Communes	N° Territoires	Territoires de proximité	Communes
T1- CA du Pays Ajaccien	T1-1	Paese Aiaccinu	Aiacciu/Mezavia/Afà/Alata/Appiettu/Cutulì è Curtichjatu/I Peri/Sarrula è Carcupinu/Tavacu/Vaddi di Mizana/Villanova
T2- CC Spelunca/Liamone	T2-1	Dui Sevi	Carghjese/E Cristinacce/Evisa/Marignana/Osani/Ota (Portu)/Partinellu/A Piana/A Sarrera
	T2-2	Dui Sorru	Arburi/Balogna/Coghja/Guagnu/Letia//Murzu/Ortu/U Pighjolu (I Bagni)/Rennu/A Soccia/Vicu (Savone)
	T2-3	Cruzinu/Cinarca	Ambiegna/Arru/Azana/Calcatoghju/I Canneddi/Casaglione (Tiuccia)//Lopigna/A Pastricciola/Reza/Rusazia/U Salge/Sant'Andria d'Urcinu/Sari d'Urcinu
T3- CC Celavu/Prunelli	T3-1	Celavu/Mezana	Bucugnà/Carbuccia/Tavera/Aucciani/Veru
	T3-2	Prunelli	Bastelica/A Bastilicaccia/Eccica è Suaredda/Ocana/Todda
T4- CC de la Piève de l'Ornano	T4-1	Altu Taravu	Ciamanaccia/Currà/Cuzzà/A Vuttera/Palleca/Sampolu (Ghjuvaccia)/U Tassu/Zevacu/Zicavu
	T4-2	Riva Suttana	Cavru/Grossettu è Prugna (Purtichju)/Albitreccia (I Molini)/Pitrusedda/Quasquara (Crucciata)/Coti Chjavari
	T4-3	Taravu Ornanu	Albitreccia/Azilone è Ampaza/Campu/Cardu è Torghja/Cugnucoli è Muntichji/U Furciolu/Frassettu/Grossettu è Prugna/Vargualè/Livesi/Pila è Canali/A Sarra di Farru (Porti Poddu)/Santa Maria Sichè/Quasquara/Urbaconu/Ziddara
T5- CC du Sartonais/Valinco	T5-1	Pitretu è Bicchisgià	Arghjusta è Muricciu/Casalabriva/Macà è a Croci/Pitretu è Bicchisgià/Suddaro
	T5-2	Sartinese/Valincu	Arbiddali/Belvidè è Campumoru/ Bilia/Foci è Bilzesi/Fozzà/Ghjunchetu/Granaccia/A Grossa/Ulmetu/Prupjà/Sartè/Santa Maria Ficaniedda/Vighjaneddu
T6- CC de l'Alta Rocca	T6-1	Alta Rocca nordu	Conca/Sari è Sulinzara/Zonza (Santa Lucia di Portivechju)
	T6-2	Alta Rocca	Altaghjè/Carbini/Auddè/Carghjaca/Livia/Laretu d'Attallà/Mela/Ulmiccia/Quenza/Santa Lucia di Tallà/San Gavinu di Carbini/A Sarra di Scupamena/Surbuddà/Zirubia/Zonza/Zoza
T7- CC du Sud Corse	T7-1	Bunifaziu	Bunifaziu
	T7-2	Portivechju	Portivechju/Lecci/Figari/A Munacia d'Auddè/Pianottuli è Caldareddu/Sotta
T8- CA de Bastia	T8-1	Bastia	Bastia, E Ville di Pietrabugnu, Furiani, San Martino Di Lota, Santa Maria Di Lota
T9- CC Nebbiu/Conca d'Oru	T9-1	Nebbiu/Conca d'Oru	Barbaggio/Muratu/Oletta/Olmeta di Tuda/ A Piève/U Poghjud'Oletta/Rapale/Rutali/Sorlu/San-Fiurenzu/San Gavinu di Tenda/Santu Petru diTenda/Vallecalle/Farringule/Patrimoniu
T10- CC de Marana/Golo	T10-1	U Borgu	U Borgu/Lucciana/Vignale/Monte/A Scolca/L'Olmù/Biguglia/Campitellu/Lentu/Bigornu
T11- CC de Calvi/Balagne	T11-1	Calvi	L'Algaia/Aregnu/Avapessa/Calinzana/Calvi/I Catari/Galeria/Lavatoghju/Lumiu/U Mansu/U Mucale/Montegrossu/Sant'Antoninu/Zilia
T12- CC de l'îleRouse-Balagne	T12-1	L'Isula	Belgudè/A Curbaghja/A Costa/Filicetu/L'Isula/Lama/U Musuleu/Munticellu/Muru/Nesce/Nuvella/Ochjatana/Olmi è Cappella/Palasca/Pigna/Pioghjula/U Spiluncatu/Santa Riparata di Balagna/Urtaca/A Vallica/E Ville di Parasu/Pietralba
T13- CC du Cap Corse	T13-1	Capi Corsu	Barrettali/Brandu/Cagnanu/Canari/Centuri/Ersa/Luri/Meria/Mursiglia/Nonza/Ogliastru/Olcani/Olmeta di Capicorsu/A Pietracurbara/Pinu/Roglianu/Siscu/Tuminu
T14- CC de la Castagniccia/Casinca	T14-1	Casinca/Fium'altu	A Casabianca/A Casalta/U Castellà di Casinca/A Croce/Ficaghja/Ghjuccatoghju/Loretu di Casinca/A Penta di Casinca/U Pianu/U Poghju Marinacciu/U Pulverosu/Porri/A Porta/U Prunu/U Quarcitellu/Scata/U Silvarecciu/Sorbu è Ocagnanu/San Damianu/San Gavinu d'Ampugnani/A Venzulasca/U Viscuvatu/E Piazzole/Ortiporiu/Penta è Acquatella/A Crucichja/Nucariu/A Stazzona/A Munacia d'Orezza/A Parata/Piedicroce/Rapaghju/A Valle d'Orezza/A Verdese/A Vulpaiaola/Campile/I Prunelli Di Casaconi/U Pe' d'Orezza/Carchetu è Brusticu/U Carpinetu/U Pedipartinu/A Campana
T15- CC de la Costa Verde	T15-1	Castagniccia	Cervioni/Felge/A Nuvale/L'Ortale/I Pirelli/I Piazzali/U Petricaghju/Piupeta/Poghju è Mezzana/San Ghjuvanni di Muriani/San Ghjulianu/Santu Niculaiu/Sant'Andria di U Cotonu/Santa Lucia di Muriani/Santa Maria Poghju/Santa Riparata di Muriani/Tarranu/E Valli d'Alisgiani/A Valle di Campulori/Vilone è Ornetu/Peru Casevechje/Tagliu Isulacciu/Talasanu
T16- CC du Centre Corse	T16-1	Corti	A Casanova/Corti/E Muracciole/U Poghju di Venacu/A Riventosa/San Petru di Venacu/Venacu/Vivariu/Nuceta/Ruspigliani
T17- CC de Fium'orbu/Castellu	T17-1	Fium'orbu/Castellu	Chisà/Ghisoni/L'isulacciu di Fiumorbu/U Lugu di Nazza/U Petrosu/U Poghju di Nazza/I Prunelli di Fiumorbu/San Gavinu di Fiumorbu/Serra di Fiumorbu/U Sulaghju/Vintisari/Vizzani/A Ghisunaccia
T18- CC de l'Oriente	T18-1	L'Oriente	Aghjone/Aleria/Altiani/Ampriani/Antisanti/Campi/E Casevechje/Ghjuncaghju/Linguizzetta/Matra/Moita/A Pancheraccia/U Pianellu/Piedicorti di Gaghju/Pietraserena/Tallone/Tocchisu/Zalana/Zuani/Chjatra/A Petra di Verde/Canale Di Verde
T19- CC Pasquale Paoli	T19-1	Niolu/Omessa	Albertacce/Casamacciuli/Calacuccia/Lozzi/Corscia/Castirla/Suveria/Omessa/U Pratu di Ghjuvellina/Castiglione/U Pulascu/Pedigrisgiu
	T19-2	Boziu	Erbaghjolu/Fughjichja/Sant'Andria di Boziu/U Favalellu/A Mazzola/L'Alzi/Alandu/U Castellà di Mercoriu/Santa Lucia di Mercoriu/Sermanu/Bustanicu/Tralonca/Carticasi/Rusiu/Lanu/Erone/Cambia/San Lorenzu/Aiti/U Salgetu/Gavignanu/Castineta
	T19-3	Merusaglia/Castifau	Ascu/Bisinchi/A Canavaghja/Castellu di Rustinu/Castifau/Moltifau/Merusaglia/A Valle di Rustinu